

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le dix sept juin

le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, CALLEWAERT Christian, DALL'OGGIO Armelle, DUBURQUE André, LASSALLE Michel, PECQUEUR Michel,

Etaient excusés : M.M LENGRAND Martine, SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : Mr MASCOT Régis, LEGRAND Estelle

Un scrutin a eu lieu, Mme DALL'OGGIO Armelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 10 Avril 2013 rédigé par Monsieur PECQUEUR Michel, secrétaire de séance est approuvé. Cependant, Monsieur Lassalle indique qu'il n'a pas été fait référence du procès-verbal proposé par Madame le Maire pour la réunion du 25 Mars 2013 en lieu et place de celui de la secrétaire de séance Mme LENGRAND. Le procès-verbal de Mme LENGRAND a quand même été transcrit sur le registre malgré le refus de signature de la majorité des membres. Mr LASSALLE, Mme LENGRAND et Mme LEGRAND sont les seuls à le signer. Monsieur LASSALLE ne signe pas le présent procès-verbal.

1/ C.A.D FONDS COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la nouvelle péréquation créée entre les territoires (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), la Communauté, en son conseil communautaire du 17 février dernier, a décidé d'approuver l'instauration d'un Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40 % sur un montant potentiel d'investissement de 200 000 € sur une période de trois ans (2012-2013-2014), soit un fonds de concours potentiel de 80 000 €.

Afin de percevoir ce fonds pour le projet de construction et de réhabilitation du pôle enfance, il est nécessaire de solliciter ces fonds auprès de la CAD.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal donc de solliciter le FCIS pour un montant de 80 000 € pour financer l'opération « réhabilitation et extension du pôle enfance » et de l'autoriser à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la CAD le FCIS pour un montant de 80 000 € pour financer l'opération « réhabilitation et extension du pôle enfance » et autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

2/ APPROBATION DU PLU

(Monsieur DUBURQUE André se retire du vote)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de révision du PLU et présente le document tel qu'il sera soumis à approbation.

Monsieur LASSALLE demande ce que deviennent les jardins ouvriers, Madame le Maire répond qu'ils sont déplacés au niveau de la réserve à côté du cimetière. Madame le Maire indique que l'étude hydraulique est en cours.

Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19,
- le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- le schéma de cohérence territoriale de la région de Douai,
- les documents transmis par M. le Préfet (Porter à Connaissance) le 21/11/2010,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 23/11/2009 ayant prescrit la révision du PLU approuvé le 14/03/2006 et modifié le 11/06/2007,
- le débat organisé le 12/03/2012 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 22/06/2012 ayant arrêté le projet de PLU,

- les avis des personnes publiques associées ou consultées sur le projet de PLU arrêté,
- l'arrêté du Maire en date du 18/12/2012 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le PLU tel qu'il vous est présenté et prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le PLU en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et/ou des conclusions du commissaire enquêteur, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU tel qu'il a été soumis à l'enquête publique

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

DIVERS

- **Conseil Général du Nord : Contrat de territoire :**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé de généraliser la démarche de Contrat d'Aménagement et de Développement Durables des territoires à l'ensemble des territoires du Nord. La démarche du contrat de territoire vise à promouvoir des projets d'aménagement et de développement adaptés à chaque territoire. La commune doit remplir des fiches-actions afin d'inscrire ses projets pour 2013-2019. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rempli trois fiches concernant les projets suivants :

- L'extension et réhabilitation du pôle enfance
- Mise en accessibilité des bâtiments et équipements communaux
- Création de piste cyclable et piétonne entre Lewarde et Cantin, aménagement de sécurité routière aux entrées de village et en traversée.

- **Répartition du produit des amendes de police de l'année 2012 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la pose de deux radars pédagogiques dans les rues Camille Rogez et rue Léon Rincheval pour limiter la vitesse des véhicules entrant dans le village. Elle indique que le dossier était à rendre avant le 17 Juin 2013, que le montant estimatif est de 8 861.16 € et que le taux de subvention est de 75 %.

- **Réserve PLU :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Monsieur Becquet de Mégille Baudouin pour la réserve mise au PLU concernant le terrain situé à l'arrière du presbytère. Un accord a été trouvé afin d'obtenir 3 mètres environ afin d'accéder à l'église, l'intéressé serait d'accord pour vendre cette partie de terrain pour 1 euros en contrepartie de la pose d'une clôture par la commune.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 15.